

RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2007/2008

Bilan de l'activité année écoulée

La saison 2007 s'est passée sans encombre et sans gros problème ou incident particulier.

Cependant .quelques point sont à souligner.

1: Les vols. Nous n'avons eu aucun vol en 2007.

A ce sujet je reviens sur les aspects que nous envisagions de mettre en oeuvre pour se prémunir des vols. Tout le monde a compris que le dispositif envisagé l'année dernière conjointement avec le Douet du Marais a été abandonné car trop de risques étaient encourus.

Nous avons eu la satisfaction de voir la commune nous implanter un éclairage au Caban . Ce n'est peut-être pas parfait mais je pense que c'est dissuasif surtout que le Douet du Marais en fait autant de son côté. En tous cas il faut remercier la municipalité. Nous aurions aimé que la Chasse de la Marrette soit barrée mais une décision contraire a été prise par le conseil municipal. Il faut en prendre acte.

Les vols ont repris paraît-il. Tout ce que nous espérons c'est qu'ils oublient le Caban. Il faut quand même toujours ouvrir un oeil et le bon...

2 : Zone amarrage annexes.

Vous l'aurez remarqué sans doute, notre zone d'amarrage de nos annexes a été mise à mal car complètement détruite par les tempêtes successives de cet hiver.

A cela s'ajoute un courrier avec AR de la DDE Cherbourg en date du 31.01.2008 nous mettant en demeure d'enlever nos poteaux et le grillage car cela représentait un danger pour la sécurité. C'est un peu vrai car la tempête de Novembre avait arraché le grillage.

Avant de recevoir ce courrier Jean, Bernard, René et quelques autres dont je n'ai plus le souvenir ont retiré le grillage et l'ont entreposé en bordure du sentier. Une deuxième tempête, celle de mars a tout fini de bouleverser. Ainsi le 22.03.2008 avec Marcel et son tracteur, Henry avec son Manitou, Yann avec son détecteur de métaux pour dénicher les plaques sous le sable dans le champ et plusieurs autres adhérents munis de disqueuses, pioches, pelles et autres outils nous avons retiré les poteaux et le grillage. Que tous les adhérents présents soient ici remerciés.

La zone est rendue à son état primitif comme le souhaitent les éminents protecteurs de notre petit coin. Il faudra une autre solution pour sécuriser les annexes. Un courrier a été adressé à la DDE afin de pouvoir mettre une chaîne d'amarrage mais la réponse est en attente. Espérons que cela nous sera accordé.

3 : Entretien du matériel.

Lors de la dernière réunion du bureau en mars dernier, il a été rappelé à l'unanimité que le matériel n'était pas respecté par certains adhérents. Il est désolant de constater que des mouillages entiers restent toute l'année à battre dans les tempêtes et à s'user inutilement sur les fonds, certaines bouées ont disparu. Pourtant, comme tous les ans, on rappelle, on rabâche, que le matériel doit être enlevé. Pour nous c'est une preuve d'un manque certain d'esprit associatif. C'est pourtant prévu dans nos textes. Si on peut comprendre que les plus éloignés, ceux qui sont en bout de file, ont des difficultés en raison des marées il nous semble inadmissible que les autres et en particulier ceux des rangées A et B ne soient pas retirés. Je rappelle que pour mettre le bateau à l'eau il n'y a jamais de difficulté.

Nous ferons un rappel sur l'entretien, les règles sur les longueur des chaînes et cordages. Etc.. et le remplacement de ce même matériel.

4 : Prêt de mouillages.

L'année dernière il y a eu deux incidents sur les prêts de mouillage. Le premier qui n'en n'était pas un en réalité est du à ce qu'un adhérent le N° A3 avait installé son matériel sur le A2. Le A2 a été pénalisé car privé de son mouillages quelques jours et a du racheter des cordages et des chaînes. Je pense que cela s'est arrangé par la suite. Alors faites un peu attention à ne pas vous tromper de mouillage. Des plans sont à votre disposition.

Le deuxième incident concerne le mouillage D7 dont l'adhérent l'avait prêté à celui de B3. Par un quiproquo apparent, le fils de Henri LEGRAND n'a pas eu la disponibilité de son mouillage aussitôt qu'il l l'a voulu. Donc lorsque qu'il s'agit d'un prêt entre adhérents, que celui qui emprunte le mouillage s'assure de pouvoir le libérer dès que le titulaire en fait la demande

A ce sujet nous allons discuter s'il faut continuer à prêter les mouillages qui sont libres à des adhérents en attente ou tout simplement entre adhérents. En tous cas, il serait bon que l'adhérent qui ne veut pas prêter son mouillage se fasse connaître. Cela évitera sûrement de tels problèmes.

5 : Divers points.

- A Sur les travaux envisagés cette année rien n'est prévu dans l'immédiat mais il va falloir penser à renouveler certaines chaînes mères, en particulier la file C qui donne des signes de faiblesse. A moins de trouver de la chaîne, il faudra peut-être penser à faire des plots en béton.
- B En ce qui concerne le tas de chaînes que nous avions en stock sur le terrain communal, stock de chaînes qui nous avaient été procurées par Eric, il s'est avéré que leur emploi était quasi impossible en raison de la difficulté à les découper. Nous avons donc décidé de les vendre. Il y avait un peu plus de 19 tonnes et au prix de 1 F le kilo cela nous fait un joli pécule en réserve. Marcel vous en donnera le détail dans son compte-rendu. On peut donc remercier Eric encore une fois pour cet apport.
- C Nous avons le plaisir de toujours voir Rémy dans notre conseil d'administration car vous le savez il en est membre de droit en tant que représentant du conseil municipal. Les

dernières élections font qu'il conserve donc ses fonctions à moins qu'il ne désire autrement.

D - Comme vous le savez sans doute, en ce qui concerne la nouvelle réglementation, les ormeaux sont toujours interdits de pêche par les plaisanciers contrairement à ce qui est accordé à quelques professionnels. De notre point de vue c'est inadmissible, car selon nous, c'est ouvert ou fermé pour tous. D'autre part, la pose d'un filet droit est autorisée en lieu et place du trémail bien sur mais un peu en contrepartie des cabestans et autres treuils pour la remontée des engins de pêche qui sont maintenant interdits? Seuls restent autorisés les remonte-ligne de moins de 600 w. Tout le monde peut voir l'arrêté sur le site des affaires maritimes.

E - Nous remercierons le conseil municipal pour les travaux bien sur et pour la subvention, j'en avais déjà parlé dans le bulletin municipal comme vous avez pu le lire.

Il me reste à vous souhaiter à tous une bonne année de pêche, que tout se passe sans incident ni accident surtout. Soyez donc prudents. Je vous remercie de votre attention.

Le président